



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190617-BUR-AG-19-032-  
DE  
Date de réception préfecture : 25/06/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 17 juin 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET :** Mise à disposition à titre onéreux d'un espace de 20m<sup>2</sup> dans l'enceinte de la base nautique de l'Arinella, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, à la SARL BASTIA JET

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS :** Pierre-Michel SIMONPIETRI, Julien MORGANTI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI, Françoise VESPERINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

Bureau du 17 juin 2019

**OBJET : Mise à disposition à titre onéreux d'un espace de 20m<sup>2</sup> dans l'enceinte de la base nautique de l'Arinella, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, à la SARL BASTIA JET**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt concurrentiel publié le 6 juin 2019 sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite mettre en place une convention de mise à disposition à titre onéreux contre paiement d'une redevance mensuelle de 300€ ;

Considérant que les locaux mis à disposition permettent de déposer 5 jets ski ;

Considérant que cette mise à disposition est consentie du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019, non renouvelable ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

La mise à disposition à titre onéreux moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 300 € des locaux précités du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019 au profit de la SARL BASTIA JET, sise à 20290 Borgo (SIRET : 793112855), ainsi que la convention correspondante ;

**AUTORISE**

Le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

après dépôt en préfecture  
le **25 JUIN 2019**  
et publication ou notification  
le **25 JUIN 2019**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOONAD



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**